

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 044-7361/19/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association La Maison de l'Emploi de Marseille pour 2020 - Approbation d'une convention
MET 19/13386/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives.

Les questions d'accès à l'emploi en transports en commun, les services de Conseil en Mobilité spécifiques que requièrent les publics en recherche d'emploi ou en démarche d'insertion, ainsi que les préoccupations des employeurs quant à l'attractivité des bassins dans lesquels ils pourvoient de l'emploi, constituent un des angles de prise en considération de ces enjeux.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser la promotion de toutes les mobilités vers l'emploi, ainsi que le conseil et l'accompagnement nécessaire aux publics en recherche ou en insertion, par la mise en place d'un soutien financier.

L'association La Maison de l'Emploi (MDE) créée en 2006, a pour objectif l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle. Dans le cadre de ses objectifs, elle porte depuis 2010 un ensemble d'actions tournées vers la mobilité durable, visant à promouvoir les mobilités à destination d'un public en recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle, en se rapprochant des employeurs potentiels notamment par des démarches spécifiques à des filières ouvertes aux actions d'insertion de la MDE.

L'association assure la promotion, l'accompagnement et l'incitation à l'usage de toutes les mobilités adaptées à son public, en pratiquant également un travail de cohésion entre différents acteurs et leurs services en matière de mobilité inclusive.

**Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019**

Conscients de l'intérêt d'aborder ces questions de manière globale et multi partenariale, les actions de l'association soutenues au titre de la compétence Mobilité et Transports par la Métropole Aix-Marseille-Provence se répartissent et définissent comme suit :

- **Management de la Mobilité (ou Action 1)**
Impulser des actions de mobilité durable favorisant l'insertion sociale et professionnelle, à partir de temps d'échanges thématiques permettant la consultation des acteurs et la livraison de travaux thématiques auprès d'entreprises, de services de l'emploi, de formation et insertion.
Assurer l'animation d'événements répondant aux enjeux de sensibilisation à l'offre de services de mobilités alternatives et de l'Autorité Organisatrice des Mobilités.
Valoriser des actions favorisant les solutions de mobilité durable des partenaires et associations, fédération des acteurs et opérateurs de mobilité de la Métropole autour de réflexions thématiques (Meet-Up Mobilité, petits déjeuners mobilité, Villages de la Mobilité, entre autres...).
- Accompagner des recruteurs dans la prise en compte et l'intégration des problématiques liées à la mobilité des futurs salariés, publics en recherche d'emploi ou en insertion professionnelle, dans leurs plans de recrutement.
Impulser des initiatives dans le domaine de la mobilité au sein des entreprises en fédérant des salariés autour d'un événement commun (ex. : trophées entreprises, jeux mobilité, kits entreprises).
- **Accompagnement à la mobilité des habitants de St Mauront/Parc Bellevue/La Castellane/La Bricarde (ou Action 2)**
Favoriser la mobilité alternative des QPV en accompagnant les populations fragiles par la recherche de solutions de mobilité et la sensibilisation à la mobilité durable, accompagner les projets de territoire sur la thématique de la mobilité, optimiser les aides de droit commun en garantissant une sortie de dispositif rapide et des solutions pérennes de mobilité liées à l'insertion et à l'emploi.
- **Centrale de mobilité dédiée aux publics en insertion et aux salariés précaires (ou Action 3)**
Valoriser les solutions de mobilité durable et mieux orienter les publics spécifiques de la Maison de l'Emploi par la mise à disposition d'un espace d'échanges, de formation et de dispositifs de levée des freins à la mobilité dans le cadre de parcours d'insertion de salariés précaires (diagnostics et aides matérielles).

Afin d'obtenir un soutien à ces actions, la Maison de l'Emploi a déposé une demande de subvention pour un montant total de 120 000 euros au titre du renouvellement et du renforcement des actions initiées l'année précédente.

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées du développement des mobilités durables, afin de consolider et poursuivre le déploiement du plan d'actions en faveur de l'accès à l'emploi et d'une meilleure mobilité pour l'insertion professionnelle, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite apporter une aide de 95 000 euros à l'association sous la forme d'une subvention par le biais d'une convention annuelle.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019

- L'avis de la commission de suivi et cohérence des subventions aux associations ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Territoire de Marseille Provence du 17 décembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement de 95 000 euros pour le soutien des actions en faveur de la mobilité à l'association Maison de l'Emploi sous réserve de l'adoption du budget annexe Transport de la Métropole pour l'exercice 2020.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs relative à l'exercice 2020 avec l'association Maison de l'Emploi, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019